

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session ordinaire du 7 juin 2021

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 7 juin 2021 à 19h00 à la salle du conseil (ouvert au public). Les conseillers suivants :

Sont présents : M. Raphael Langevin
Mme Sonia Gauthier
M. André Côté
Mme Louise de Launière
Mme Édith Lalancette

Est absent : M. André Boillat

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire Daniel Tremblay. Mme Valérie Tremblay, la directrice générale assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution no 4563-06-21 Adoption de l'ordre du jour

Mot de bienvenue

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Déclaration des conflits d'intérêts

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 mai 2021

1. Comptabilité

1.1 Présentation du rapport financier pour la période 2020

1.2 Ratification des comptes

Comptes à payer de mai

Salaire des employés municipaux

2. Audit de conformité – Adoption du budget et adoption du programme triennal d'immobilisations

3. Inspection municipale

3.1 Suivi d'infraction - rang St-Pierre

4. Chalet du 49^e

5. Politique relative au télétravail

6. TECQ 2019-2023 – Programmation des travaux version #1

6.1 Autorisation emprunt temporaire travaux de voirie

7. Épandage Calcium liquide 2021

8. EHM

9. Demande de local - La Fabrique

10. Demande d'aide financière

10.1 Campagne de financement Kevin Belley – Sclérose latérale amyotrophique

11. Affaires nouvelles

11.1 Travaux exécutés sur routes 1 et 2 en 2020

11.2 Vacances employées

11.3 Salle d'entraînement

IL EST PROPOSÉ PAR André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que l'ordre du jour soit adopté tel que mentionné et que le sujet *Affaire nouvelle* demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

Résolution 4564-06-21 Présentation et dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020

Considérant le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2020, présenté par M. Sylvain Gravel CPA, vérificateur des livres de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette et tenu par *ZOOM conférence*.

IL EST PROPOSÉ PAR Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette confirme avoir pris connaissance du rapport financier de l'exercice 2020 et autorise la directrice générale à signer ledit rapport.

Résolution 4565-06-21 Adoption du procès-verbal de la session du 3 mai 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu le 17 mai, la copie du procès-verbal du 3 mai 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette adopte le procès-verbal du 3 mai 2021 tel que rédigé.

Comptabilité

Résolution 4566-06-21 Ratification des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la liste des comptes à payer de mai 2021 au montant de 37 898\$ et que la liste des salaires nets 5 428 \$ soient acceptées telles que rédigées.

Résolution 4567-06-21 Dépôt de la lettre d'annonce de travaux d'audits et de conformité portant sur l'adoption du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisation

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents confirment avoir reçu la lettre de la Commission Municipale du Québec concernant l'annonce d'audits de conformité sur l'adoption du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisation.

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accuse réception de la lettre d'annonce.

Inspection municipale

La directrice générale informe les élus que suite au constat d'infraction envoyé aux propriétaires et aux locataires du 179, rang St-Pierre (l'immeuble contrevient à plusieurs règlements en regard avec le rejet d'environnement des eaux usées domestiques, des eaux ménagères et/ou des eaux de cabinets s'aisances), une installation septique temporaire a été installée en attendant le test de sol et l'installation septique permanente. La procédure légale a été effectuée par Jacques Potvin, inspecteur et urbanisme, et Me Pierre Hébert.

Chalet du 49^e parallèle

Résolution 4568-06-21 Opération du Relais Quad en saison estivale

ATTENDU QUE, suite aux annonces de déconfinement et que l'ouverture du Relais Quad serait un service essentiel de plus offert aux citoyens et à la clientèle de quadistes du sentier fédéré de la P49;

ATTENDU QUE le CDÉ de Notre-Dame-de-Lorette assure la gestion du Relais de motoneige depuis 4 ans.

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise le CDÉ à ouvrir le Relais Quad pour la première saison estivale en offrant le service de restauration, bar et d'essence au Chalet du 49^e Parallèle.

Résolution 4569-06-21**Location d'une toilette sanitaire**

ATTENDU QUE le nombre de quadistes de passage aux Chalets du 49^e parallèle et utilisateurs du sentier d'hébertisme a augmenté considérablement depuis les dernières semaines;

ATTENDU QUE le Chalet du 49^e parallèle n'est pas encore en opération et que les toilettes ne sont pas accessibles.

ATTENDU QUE Nettoyage bon-Air Sanitaire inc. a soumis un devis pour la location d'une toilette sanitaire au coût de 90\$ par mois et pour une vidange par semaine au coût de 36\$.

IL EST PROPOSÉ PAR André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à louer une toilette sanitaire pour une période indéterminée à Nettoyage bon-Air Sanitaire inc selon le devis no 32 présenté aux élus.

Dégât d'eau au Chalet du 49^e parallèle

La directrice générale informe les élus qu'un bris d'une pièce de plomberie de l'évier de la cuisine a causé un dégât d'eau majeur au Chalet du 49^e parallèle vendredi le 4 juin. La manœuvre aux travaux publics a constaté les dommages en allant ouvrir le Chalet pour un groupe d'élèves de St-Louis de Gonzague qui venaient au sentier d'hébertisme. L'expert en sinistre de la compagnie d'assurance a mandaté Construction Bon-Air pour le nettoyage après sinistre et les travaux de réparation. La date d'ouverture du Relais Quad sera fixée selon l'avancement des travaux de réparation. Le revêtement de plancher est à changer et du gypse à quelques endroits.

Dépôt d'une politique relative au télétravail

L'ADMQ a soumis un modèle de politique relative au télétravail. Les élus souhaitent adopter une telle politique. Elle sera modifiée au besoin de la municipalité et sera adoptée dans une séance de conseil municipal ultérieure.

Résolution 4571-06-21**Décrétant un emprunt de 125 000 \$ afin de financer subvention du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la Taxes sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ 2019-2023).**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la confirmation de la subvention du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation ainsi que de l'autorisation la programmation de travaux no 1 pour le projet d'infrastructure en matière de voirie locale et de la mise aux normes de l'installation septique du Chalet du 49^e parallèle.

ATTENDU que la subvention peut être versée sur une période de 2 ans;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 125 000\$;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'afin de financer la somme de 125 000\$ prévue à la subvention du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme de la Taxes sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ 2019-2023), le conseil municipal autorise la directrice générale et le maire à signer un emprunt temporaire jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 2 ans (terme correspondant à celui du versement de la subvention) afin d'effectuer les dépenses reliés aux travaux de la programmation no 1, projets d'infrastructures en matière de voirie locale (rechargement du rang Ste-Anne) et de la mise aux normes de l'installation septique du Chalet du 49^e Parallèle.

Épandage calcium liquide

Le premier épandage de calcium liquide a été effectué le 25 mai dernier. Le fournisseur a eu des bris mécaniques ce qui a entraîné un délai de quelques jours ouvrables. Le produit semble efficace et les citoyens satisfaits. Un deuxième épandage est prévu en août pour le rang St-Joseph et peut-être à quelques endroits ciblés aux besoins. Les

administrateurs de la ZEC Rivière-aux-Rats ont confirmés une contribution de 1000\$ au deuxième épandage.

Dépôt du rapport du président Énergie Hydroélectrique Mistassini

Suite à l'assemblée générale annuelle d'Énergie Hydroélectrique Mistassini s.e.c tenue le 27 mai dernier, le rapport du président est remis aux élus.

Résolution 4572-06-21

Bureau de la Fabrique

ATTENDU QUE le curé a contacté le maire pour l'utilisation exclusive de la salle spirituelle comme bureau de la Fabrique.

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu en mars 2019, la demande d'utilisation de la petite salle de rencontre comme bureau de La Fabrique, mais que le conseil préférerait attendre la fin des travaux de rénovation avant de se positionner et avait offert le coffret de la municipalité non utilisé à la responsable (no réso 4305-03-20);

ATTENDU QUE l'annonce de déconfinement des dernières semaines reliés à la pandémie permet maintenant quelques rassemblements;

ATTENDU QUE la salle spirituelle doit être accessible à tous groupes qui ont besoin d'un lieu de rassemblement et qu'elle est situé au rez-de-chaussée de l'édifice municipal et accessible aux personnes à mobilité réduite.

ATTENDU QUE les membres du CDÉ de Notre-Dame-de-Lorette ont aussi exprimé le besoin d'avoir un bureau fermé.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia Gauthier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise le comité de La Fabrique et le CDÉ de Notre-Dame-de-Lorette à utiliser la petite salle de rencontre comme bureau commun puisque cette salle est peu utilisée.

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette demande au comité de la Fabrique de réorganiser ou libérer la salle spirituelle afin qu'elle soie agréable et accessible à tous et en tout temps dans un délai raisonnable (quelques semaines).

Demande d'aide financière

Résolution 4573-06-21

Demande de don Keven Belley

IL EST PROPOSÉ PAR Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette ne contribue pas à la campagne de financement de M. Keven Belley.

Résolution 4574-06-21

Programme d'aide à la voirie locale

ATTENDU QUE dans le cadre du volet Entretien du Réseau Local du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTQ, la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette a reçu en 2020 la somme de 100 260 \$;

ATTENDU QUE le total des frais encourus admissibles au volet ERL sont les suivant :

a) Dépense de fonctionnement (excluant l'amortissement)	
- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver	65 783 \$
- Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver	32 629 \$
b) Éclairage	1 848 \$
c) Total des frais encourus admissibles	100 260 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils ont été des routes locales de niveaux 1 et 2.

Affaires nouvelles

Résolution 4575-06-21

Réouverture de la salle d'entraînement

ATTENDU QUE la salle d'entraînement pourrait être ouverte depuis le mois de février dernier en respectant les consignes sanitaires du Ministère de la Santé Publique;

ATTENDU QUE la directrice générale a sollicité à plusieurs reprises les responsables du Comité Artisanal afin d'offrir le service de la salle d'entraînement aux citoyens sans obtenir de raison particulière;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens demandent l'accès à la salle d'entraînement depuis plusieurs mois.

IL EST PROPOSÉ PAR Sonia Gauthier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal demande au Comité Artisanal d'aménager la salle d'entraînement adéquatement et la rendre accessible aux citoyens le plus rapidement possible si le comité désire conserver la gestion et l'espace dans l'édifice municipal.

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette demande aux responsables du Comité Artisanal leur intention concernant l'ouverture de la salle d'entraînement d'ici la prochaine séance du conseil municipal, soit le 5 juillet 2021.

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette offre d'assurer la gestion de l'administration et de l'entretien ménager de la salle d'entraînement en collaboration avec le CDÉ de Notre-dame-de-Lorette puisque le projet initial a été chapeauté par le CDÉ.

Résolution 4576-06-21

Levée de la rencontre

IL EST PROPOSÉ PAR Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la rencontre soit levée à dix-neuf heure vingt (20h25).

Daniel Tremblay
Maire

Valérie Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière